



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture  
Direction des politiques interministérielles  
Bureau de la coordination

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## RECUEIL SPÉCIAL n° 56 – 29 juillet 2016

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

<b>DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....</b>	<b>3</b>
Arrêté préfectoral N° 2016-11-205 en date du 28 juillet 2016 accordant délégation de signature à Mme Elodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens.....	3
Arrêté préfectoral N° 2016-11-206 en date du 28 juillet 2016 accordant délégation de signature à M. Nicolas HONORE, sous-préfet de Béthune.....	3
Arrêté préfectoral N° 2016-11-207 en date du 28 juillet 2016 accordant délégation de signature à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint Omer.....	3

---

## DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

---

- Arrêté préfectoral N° 2016-11-205 en date du 28 juillet 2016 accordant délégation de signature à Mme Elodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens

**Article 1er** : Délégation est donnée à Mme Elodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens, à l'effet de signer

- les conventions n° 16216200659SFILRAE et n° 16216200659SFILPCD relatives au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la commune d'Avion ;

- la convention n° 16216202150SFILRAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la commune de Carvin.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et la sous-préfète de Lens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Arrêté préfectoral N° 2016-11-206 en date du 28 juillet 2016 accordant délégation de signature à M. Nicolas HONORE, sous-préfet de Béthune

**Article 1er** : Délégation est donnée à M. Nicolas HONORÉ, sous-préfet de Béthune, à l'effet de signer :

- la convention n° 16216200485BPCERAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la commune d'Auchel ;

- la convention n° 16216206177SFILRAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la commune de Noeux-Les-Mines.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le sous-préfet de Béthune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Arrêté préfectoral N° 2016-11-207 en date du 28 juillet 2016 accordant délégation de signature à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint Omer

**Article 1er** : Délégation est donnée à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, à l'effet de signer :

- la convention n° 16246200018SFILRAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la Communauté de Communes du Pays d'Aire.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le sous-préfet de Saint-Omer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO